

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2020 – 117

Le 8 septembre 2020

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Artis Real Estate Investment Trust (AX) Scission d'actions

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Artis Real Estate Investment Trust (TSX : AX.UN) (« Artis REIT ») a annoncé l'approbation par son conseil d'administration de l'apport partiel d'actif visant ses actifs immobiliers commerciaux canadiens, afin de former une nouvelle société de placement immobilier qui portera la dénomination de « Artis Retail Real Estate Investment Trust » (« Artis Retail REIT »).

L'apport partiel d'actif commercial sera réalisé au moyen d'un plan d'arrangement établi en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Chaque porteur de parts ordinaires d'Artis REIT avant l'arrangement détiendra une propriété véritable proportionnelle équivalente dans Artis REIT et Artis Retail REIT immédiatement après l'arrangement.

Il est prévu qu'une circulaire d'information exposant les modalités complètes de l'apport partiel d'actif commercial soit envoyée par la poste aux porteurs de parts à la mi-octobre 2020, et que l'assemblée des porteurs de parts se tienne à la mi-novembre 2020.

L'apport partiel d'actif commercial exigera qu'au moins 66 2/3 % des porteurs de parts d'Artis expriment un vote favorable au scrutin qui aura lieu lors d'une assemblée extraordinaire. La réalisation de la transaction est aussi assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et des tribunaux ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles.

En supposant que l'ensemble de ces conditions de clôture soient satisfaites, Artis REIT prévoit que la clôture de l'apport partiel d'actif commercial ait lieu au cours du premier trimestre de 2021.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC